



République Démocratique du Congo  
Ministère de l'Enseignement Supérieur et Universitaire  
**INSTITUT SUPÉRIEUR DES DOUANES, ACCISES ET LOGISTIQUE**  
**I.S.D.A.L.**



(Agréé sous **ARRÊTÉ MINISTÉRIEL N° 618/MINESU/CAB.MIN/MNB/MM/2023 DU 17/11/2023**)  
Année Académique 2025–2026, **RÉINSCRIPTION** en 2<sup>ème</sup> Licence LMD

**Mention : Comptabilité et Finance**

<b>(I) NIVEAUX D'ADMISSION.</b>			
<b>L'UN DES NIVEAUX CI-APRÈS SELON LE CAS :</b>			
1.	1 <sup>ère</sup> Licence d'ISDAL validée en Comptabilité et Finance.		
2.	2 <sup>ème</sup> Licence d'ISDAL non validée en Comptabilité et Finance..		
<b>(II) MODES D'ORGANISATION DE LA FORMATION.</b>			
Les cours sont dispensés en <b>PRÉSENTIEL</b> et en <b>vacation soir</b> de 16H00' à 21H00'.			
<b>(III) DOCUMENTS POUR LE DOSSIER DE DEMANDE DE RÉINSCRIPTION.</b>			
<b>N.B.: PAS DE RÉINSCRIPTION SANS UN DOSSIER AU COMPLET</b>			
#	Document	Observations	
<b>L'UN DES DOCUMENTS CI-APRÈS SELON LE CAS :</b>			
1.	Attestation de réussite de la 1 <sup>ère</sup> Licence d'ISDAL validée,	Original + 1 copie	
2.	Relevé des cotes de la 1 <sup>ère</sup> Licence d'ISDAL validée,	Original + 1 copie	
3.	Relevé des cotes de la 2 <sup>ème</sup> Licence d'ISDAL non validée.	Original + 1 copie	
<b>(IV) FRAIS À PAYER (390,00\$) ET MODALITÉS DE PAIEMENT.</b>			
<b>N.B. : PAS DE RÉINSCRIPTION SANS PAIEMENT PRÉALABLE DE TOUS LES FRAIS DU SOUS-POINT (a)</b>			
<b>(a) PAIEMENTS À EFFECTUER POUR CONFIRMER LA RÉINSCRIPTION (140,00\$)</b>			
#	Nature des frais	Montant	Modalité de paiement
1.	Frais de réinscription	30,00\$	Cash à la réinscription
2.	Frais de carte d'étudiant	10,00\$	Cash à la réinscription
3.	Frais de formation, 1ère tranche	100,00\$	Cash à la réinscription
<b>(b) PAIEMENTS À EFFECTUER EN COURS DE SCOLARITÉ (250,00\$)</b>			
#	Nature des frais	Montant	Modalité de paiement
1.	Frais de formation, 2ème tranche	80,00\$	Au plus tard le 31/01/2026
2.	Frais de formation, 3ème tranche	80,00\$	Au plus tard le 31/03/2026
3.	Frais de formation, 4ème tranche	50,00\$	Au plus tard le 31/05/2026
4.	Frais de formation, 5ème tranche	40,00\$	Au plus tard le 30/06/2026
<b>(V) MOYENS DE PAIEMENT AUTORISÉS.</b>			
<b>N.B. : AUCUN PAIEMENT N'EST PRIS EN COMPTE S'IL N'A ÉTÉ, TOUTES RÈGLES OBSERVÉES, EFFECTUÉ VIA LES MOYENS DE PAIEMENT REPRIS CI-APRÈS</b>			
1.	Dépôt/Virement bancaire sur le compte USD EquityBCDC N° 00011-05018- 82000025054-81 libellé au nom de <i>Institut Supérieur des Douanes, Accises et Logistiques</i>		
<b>(VI) ÉTAPES DE LA PROCÉDURE DE RÉINSCRIPTION.</b>			

**Étape N° 1 :** Déposez votre relevé des cotes de l'année académique précédente auprès du Secrétariat Général Administratif et Financier, attendez de recevoir votre **recu de dépôt de demande de réinscription** d'abord, votre **avis favorable pour le paiement** ensuite (tous les deux via votre numéro WhatsApp), puis payez la **première tranche des frais** ;

**Étape N° 2 :** Après le paiement, envoyez les **captures de vos preuves de paiement** au numéro WhatsApp +243 974 550 676 avec en légende un message précisant votre nom complet, votre promotion ainsi que l'objet du paiement ;

**Étape N° 3 :** Attendez de recevoir votre **attestation de réinscription définitive** et vos **quittances de paiement** (à raison d'une par nature des frais payés).

